

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
194<sup>e</sup> année  
27 septembre 2018  
n° 33 / 7790<sup>e</sup>  
pages 1801 à 1856

## CHRONIQUE / Commerce et industrie

La loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018  
relative à la protection du secret des affaires  
> *Matthieu Dhenne*

1817

## ÉDITORIAL

1801 Morceaux choisis, *Michel Vivant*

## ACTUALITÉS

- 1805 Bail commercial (clause d'accession) : indemnisation des frais de réinstallation
- 1806 Droit d'auteur : principales dispositions de la directive adoptée le 12 septembre
- 1809 Circulation routière (lutte contre l'insécurité) : publication d'un décret
- 1810 Mandat d'arrêt européen : portée de la notification du *Brexit* par le Royaume-Uni
- 1811 Lutte contre la fraude : adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale
- 1812 Licenciement (faute) : propos injurieux à l'égard de l'employeur sur un compte Facebook
- 1813 Service de santé au travail : mode de calcul des cotisations patronales

## POINT DE VUE

1815 Le défi plastique, *Loïc Peyen*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1829 **Panorama** : Procédures collectives, *François-Xavier Lucas et Pierre Cagnoli*
- 1840 **Notes** : Fait des produits : 1 - Fait des choses : 0,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 11 juill. 2018, Jean-Sébastien Borghetti*
- 1845 Jeu de la déchéance de garantie : preuve de la mauvaise foi de l'assuré à la charge de l'assureur,  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 5 juill. 2018 (2 arrêts), David Noguéro*
- 1851 L'influence du régime matrimonial adoptée par la caution dirigeante dans l'appréciation  
du caractère disproportionné de son engagement, *note sous Com. 6 juin 2018, Julie Gallois*

## ENTRETIEN

1856 Jérôme Roux - Fraternité : nouveau principe à valeur constitutionnelle

DA|LOZ

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carolc ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2018

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

# ACTUALITÉS

1804

## DROIT DES AFFAIRES

### Concurrence-Distribution

Entente (organisations de producteurs): conditions de soustraction à l'interdiction, *Com. 12 sept. 2018*

### Consommation

Protection du consommateur (droit de rétractation): extension aux petites entreprises, *Civ. 1<sup>re</sup>, 12 sept. 2018*

### Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clause d'échelle mobile): appréciation de la distorsion, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 sept. 2018*

Bail commercial (clause d'accession): indemnisation des frais de réinstallation, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 sept. 2018*

### Propriété intellectuelle

Droits voisins (artiste-interprète): autorisation de fixation par captation du son, *Civ. 1<sup>re</sup>, 12 sept. 2018*

Droit d'auteur: principales dispositions de la directive adoptée le 12 septembre

1806

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Trouble du voisinage (responsabilité civile): prescription décennale de l'action, *Civ. 2<sup>e</sup>, 13 sept. 2018*

Responsabilité du fait des choses: portée du recours contre le coauteur fautif, *Civ. 2<sup>e</sup>, 13 sept. 2018*

Réparation du préjudice: perte des gains professionnels futurs, *Civ. 2<sup>e</sup>, 13 sept. 2018*

1807

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Congé pour vendre (vente par lots): cession dans le cadre d'une liquidation judiciaire, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 sept. 2018*

1808

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Étranger (protection subsidiaire): appréciation de la gravité d'une infraction, *CJUE 13 sept. 2018*

Travailleuses allaitantes (protection): travail posté effectué partiellement de nuit, *CJUE 19 sept. 2018*

1809

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Blanchiment douanier (sanctions): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 14 sept. 2018*

Circulation routière (lutte contre l'insécurité): publication d'un décret

### Procédure pénale

Présomption d'innocence (directive européenne): portée sur la détention provisoire, *CJUE 19 sept. 2018*

Mandat d'arrêt européen: portée de la notification du Brexit par le Royaume-Uni, *CJUE 19 sept. 2018*

1810

## DROIT PUBLIC

### Fiscalité

Contribution indirecte (confiscation): libération par le paiement d'une somme d'argent, *Crim. 2 sept. 2018*

Contribution indirecte (infractions): caractérisation de la bonne foi, *Crim. 12 sept. 2018*

Lutte contre la fraude: adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale

1812

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

Licenciement (faute): propos injurieux à l'égard de l'employeur sur un compte Facebook, *Soc. 12 sept. 2018*

Période d'essai (nullité de la rupture): portée sur l'indemnité de préavis, *Soc. 12 sept. 2018*

Clause de non-concurrence (application): point de départ du délai prévu, *Soc. 12 sept. 2018*

Congés payés: congés supplémentaires pour fractionnement du congé principal, *Soc. 12 sept. 2018*

Travailleur expatrié (contrat de travail): mention de la durée de l'expatriation, *Soc. 12 sept. 2018*

Service de santé au travail: mode de calcul des cotisations patronales, *Soc. 19 sept. 2018*

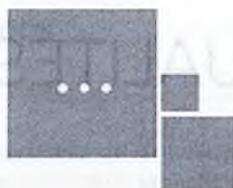
Assurance chômage (employeurs publics): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 21 sept. 2018*

1814

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

### Procédure civile

Compétence européenne (enlèvement d'enfants): exécution de la décision de retour, *CJUE 19 sept. 2018*



## POINT DE VUE

1815 Le défi plastique  
par Loïc Peyen



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1817 La loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires  
par Matthieu Dhenne

### PANORAMA

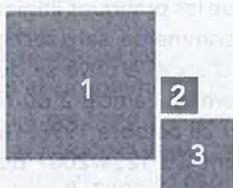
1829 Procédures collectives  
septembre 2017 - juillet 2018  
par François-Xavier Lucas et Pierre Cagnoli

### NOTES

1840 Fait des produits : 1 - Fait des choses : 0,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 11 juill. 2018  
par Jean-Sébastien Borghetti

1845 Jeu de la déchéance de garantie : preuve de la mauvaise foi de l'assuré à la charge de l'assureur,  
note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 5 juill. 2018 (2 arrêts)  
par David Noguéro

1851 L'influence du régime matrimonial adopté par la caution dirigeante dans l'appréciation du caractère disproportionné de son engagement,  
note sous Com. 6 juin 2018  
par Julie Gallois



## ENTRETIEN

1856 Jérôme Roux  
Fraternité : nouveau principe à valeur constitutionnelle

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)